

## Société | Bordeaux : la fin de la trêve hivernale inquiète les associations



Ce vendredi 10 juillet signe la fin de la trêve hivernale et le retour des possibilités d'expulsion. À la veille de cette date (prolongée de trois mois en raison de la crise sanitaire), un collectif d'associations a voulu à nouveau alerter sur la situation du mal logement et des squats, notamment sur la métropole bordelaise, où plusieurs dizaines de personnes avaient été expulsées l'été dernier. Reçues par la nouvelle municipalité, elles agitent également un drapeau rouge pour cette nouvelle période estivale et la menace de voir l'opération se répéter.

C'est une peur qui revient chaque été, souvent à la même période. Cette année, exceptionnellement en raison de la pandémie, elle a bénéficié d'un sursis. Mais elle est toujours là. Et les associations qui luttent contre elle aussi. C'est en tout cas le message que souhaitent faire passer [39 associations](#) au niveau national. Localement, sous l'impulsion de Médecins du monde, plusieurs représentants se sont réunis ce jeudi 9 juillet devant la mairie de Bordeaux pour alerter contre "les expulsions de squats et de bidonvilles, les expulsions locatives et le remise à la rue des personnes mises à l'abri pendant la crise du Covid".

Comme souvent, ce genre de mobilisation correspond à un calendrier précis. Cette fois, c'est la [fin de la trêve hivernale](#), prévue le 10 juillet après trois mois de prolongation, rendant ainsi à nouveau possible les expulsions locatives. L'année blanche espérée un temps par le collectif associatif n'aura donc pas lieu. L'ancien ministre du logement, Julien Denormandie, avait assuré le 30 juin dernier que les expulsions locatives ne pourraient pas avoir lieu "sans possibilité de relogement. Je vais donner instruction aux préfets par circulaire dès cette semaine de s'assurer que seules les procédures d'expulsions locatives adossées à des possibilités de relogements opérationnels soient mises en œuvre". Dans une [interview parue dans La Croix](#), le ministre avait affirmé vouloir éviter que les sans-abris hébergés pendant la crise ne soient remis à la rue.

### Messages clairs

"Les dernières annonces du ministre Denormandie le 2 juillet n'abordent pas le sort des squats et bidonvilles", écrivent les associations dans un communiqué commun. Pour Aude Saldana-Cazenave, porte-parole de Médecins du Monde, le flou est encore large. "Il y a plus d'un an, on se retrouvait devant la préfecture pour dénoncer un

grand nombre de personnes et de squats expulsés entre mai et juillet par la préfecture. Aujourd'hui, on veut aussi montrer aux pouvoirs publics qu'on est présent et que nous serons solidaires de toutes les personnes sans toit. Il y a aujourd'hui plus de 3000 personnes qui vivent en squat, bidonville, à la rue ou en habitat très précaire sur la métropole bordelaise".

La préfète Fabienne Buccio, en juillet 2019, affirmait qu'il existait en Gironde, majoritairement sur la métropole, 150 squats et 1500 occupants. En septembre, elle était [revenue sur les expulsions](#) de squats estivals. "Aucune personne évacuée d'un squat n'est mise à la rue, on trouve une solution pour chacun même si certains n'en veulent pas. Tous ces gens ne viennent pas là par hasard, ils sont dans des filières de traite humaine, la plupart des squats sont d'ailleurs payants. Je passe un message très clair aux filières de passeurs. En début d'année, nous étions à +28% de primo demande d'asile, nous sommes actuellement à +4%. Ici, nous ferons le maximum pour faire appliquer la loi dans le respect des personnes, les filières de passeurs le comprennent bien".

Concernant les annonces de Julien Denormandie, la responsable de Médecins du Monde tempère : "on attend de voir que ce soit vérifiable dans les faits, on veut vérifier que ces annonces soient vraies, d'autant que concernant les mises à l'abri d'urgence faites pendant la crise sanitaire, on se rend compte que de nombreuses structures d'accueil mises en place pendant la période sont aujourd'hui fermées. Cet été, on espère que ce sera moins brutal et que les textes de loi seront appliqués. Il y a une circulaire de janvier 2018 sur la résorption des bidonvilles qui insiste sur le fait qu'on ne peut pas expulser un bidonville ou un squat sans avoir fait un diagnostic social préalable de chaque personne présente pour faire une proposition de relogement. La loi est là, mais elle n'est pas assez appliquée. C'est un problème qui est à l'échelle métropolitaine, il faut que les maires de la métropole s'unissent pour parler de ces difficultés et trouver une issue. Il y a beaucoup de bâtiments vides et on espère qu'il y aura des propositions de mises à disposition de ces bâtiments".

Interrogée sur l'argumentaire préfectoral concernant le trafic des passeurs, elle affirme que "chacun joue son rôle, la police doit jouer le sien avec les trafiquants, les passeurs et les réseaux qui alimentent la misère. Le nôtre, c'est de témoigner pour dénoncer les situations dégradantes et inhumaines dans lesquelles vivent ces gens".

## Renouveaux politiques

Des dossiers épineux se sont retrouvés en suspens suite à la crise sanitaire. C'est notamment le cas de quelques [300 personnes](#) réfugiées dans le [squat de la Zone Libre](#), à Cenon, ancienne résidence pour personnes âgées appartenant à Logévie, qui s'est clairement opposée dans la presse à une expulsion sans solution de relogement. C'est là qu'entre en jeu les promesses électorales, notamment celles du nouveau maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, qui à de multiples reprises a évoqué le problème des [logements vides et les possibilités de réquisition](#). Ce jeudi toujours, à la suite de sa prise de parole devant la mairie, une délégation d'associations a été reçue à l'intérieur en début d'après-midi, notamment par l'une des colistières de Pierre Hurmic, la socialiste et conseillère départementale Emmanuelle Ajon. "Ça n'avait rien à voir avec avant", nous a assuré spontanément cet après-midi Patrick Guerra, membre de Réseau Éducation Sans Frontières. "On nous a assuré qu'un état des lieux allait être fait sur l'accès à l'eau. Pour les réquisitions, ça dépend de la préfète, on nous a dit qu'un accord serait préférable avant. Mais cela pourrait passer par une convention à titre précaire. Dans le quartier du Grand Parc, par exemple, il y a un immeuble de 46 logements dont seulement trois sont occupés aujourd'hui. Cette convention d'occupation à titre précaire pourrait être mise en place, elle serait révoquée en attendant que le projet de démolition apparaisse, ça fait deux ans que le lieu est pratiquement vide. Ils nous ont assuré de leur souhait de nous accompagner, mais avec un délai de réflexion".

"Nous sommes mobilisés, les réseaux ont tiré les leçons de l'année dernière, les chaînes téléphoniques fonctionneront à fond si jamais la préfète s'amuse à décider de refaire la même politique que l'année dernière", avertit Brigitte Lopez, elle aussi membre du RESF. Quelles que soient les suites estivales à donner du côté de la préfecture autant qu'au niveau national, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a récemment rendu une décision à laquelle les associations s'accrochent : la [condamnation de la France](#) pour la rétention et l'expulsion de deux enfants de trois et cinq ans entrés illégalement à Mayotte en 2013, constatant sept violations de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment concernant l'interdiction des "traitements inhumains et dégradants". Nul doute que sur la question des squats comme sur les autres, la nouvelle majorité métropolitaine, qui prendra officiellement ses fonctions le 17 juillet, est attendue...



Romain Bêteille

*Crédit Photo : RB*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 10/07/2020*

*[Url de cet article](#)*